



Arrêt de la formation Centre Européen de Formation

Par **EILATHAN39**, le **07/07/2015** à **19:29**

Bonjour,rnrnPour des raisons médicales je ne peux pas suivre mon cap cuisine par correspondance du centre européen de formation basé à Lille.rnJ'avais laissé des messages (répondeur à chaque fois) avant les 3 mois de délai de radiation mais sans réponse de leur part.(date du délai le 30 juin).rnAujourd'hui le 7 juillet je le précise à ma coach par téléphone (rdv téléphonique attendu) et me répond qu'ils ont eu un problème de répondeur et pas connaissance de ces messages.rnOn me passe ensuite le service administratif qui me dit que je dois payer ma formation jusqu'au bout (59.10 euros pendant 3 ans) et je n'ai rien commencé suite à mes problèmes de santé.rnrnQuels recours puis je avoir?rnMerci pour vos conseils.

Par **aguesseau**, le **07/07/2015** à **20:40**

bjr,rnles conditions générales de votre contrat de formation doivent prévoir les conditions de résiliation.rnje suppose que ce genre de rupture de contrat doit se faire par écrit et sans doute par LRAR en indiquant votre motif de résiliation (certificat médical) qui doit être indiqué dans votre contrat.rncdt

Par **EILATHAN39**, le **08/07/2015** à **09:38**

Oui aujourd'hui j'envoie une LRAR et un colis recommandé avec les cours non commencé. Mais le délai de 3 mois est dépassé (jusqu'au 30 juin) mais le plus rageant c'est que j'ai laissé

plusiers messages avant cette date et personne m'a recontacté et j'ai attendu le 7 juillet (jour a laquelle j'avais rdv par telephone avec ma coach) pour lui informé que je ne pouvais pas commencer cette formation et m'a passé le service administratif et alors là...dialogue de sourd!